

525. Entre les années 1869 et 1893, les principales pêcheries commerciales ont rapporté les sommes suivantes :—

Morue .....	\$94,949,417
Hareng .....	46,111,052
Homard .....	42,178,370
Maquereau .....	35,216,567
Saumon .....	34,778,635
Egrefin .....	11,765,832

526. La valeur commerciale des pêcheries a été près de \$21,000,000 en 1893, soit une augmentation de \$1,745,490 sur le rendement de 1892. Cette somme ne comprend pas la quantité considérable de saumons et d'autres poissons consommés par les Indiens de la Colombie anglaise, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

527. Les 68,000 hommes engagés dans l'industrie de la pêche au Canada ont un matériel (bateaux, filets et autres articles) évalué à \$8,781,557.

528. Afin d'aider au développement de cette industrie, le gouvernement du Canada met en vigueur des mesures efficaces de protection. Ces mesures sont contenues dans des lois et des règlements appliqués par un nombreux corps d'officiers qui stationnent dans les divers endroits de pêche ; (2) par des croiseurs armés qui font le service sur les côtes de l'Atlantique et dans les grands lacs ; (3) par l'établissement d'une saison prohibée, dont le but est de protéger le poisson à la période la plus critique de son existence—la saison de frai ; (4) par un régime de baux et de licences par lequel le gouvernement peut régler la pêche selon les besoins locaux ; (5) par des établissements de pisciculture, dont le nombre s'élève aujourd'hui à quatorze, disposés dans divers endroits du pays ; (6) par des primes pour la pêche, qui coûtent au gouvernement près de \$160,000 par année ; (7) par des prix décernés aux meilleurs modèles de bateaux pour la pêche, dans le but d'encourager la construction de vaisseaux supérieurs et sûrs pour la pêche dans la mer profonde ; (8) par des bureaux de renseignements sur les pêcheries inaugurés en 1889, au moyen desquels les mouvements des appâts et du poisson sont connus tous les jours et communiqués, par le télégraphe, aux stations principales. Il y avait cinquante-cinq de ces bureaux en 1893.

529. Afin de protéger les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur, le gouvernement emploie six steamers et deux vaisseaux rapides, et à peu près 400 officiers permanents, et 200 gardiens temporaires nommés à certaines périodes de l'année, surtout pendant la saison de frai.